

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

○ Pour : 21

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 11 mars 2025

Date d'affichage :

Le 11 mars 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-03-17/13

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Demande de subvention
Travaux EU/EP - Bourg
(Saint-Romain-Lachalm)

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031713-DE
Reçu le 20/03/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul,
MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-
Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles,
PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle,
MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. JURY, Vice-Président rappelle la délibération n° DC/2024-11-04/02 du 4 novembre 2024 actant les prises de compétences « eaux pluviales urbaines » et « eaux usées » à la Communauté de Communes, ainsi que la délibération n° DC/2024-11-04/03 actant les nouveaux statuts communautaires incluant ces nouvelles compétences.

Il précise ensuite que dans le cadre du transfert de ces compétences, il convient de reprendre sur la Commune de Saint-Romain-Lachalm un dossier de demande de subvention initialement déposé en 2024 par la Commune auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (et qui n'a pas pu faire l'objet d'une attribution de subvention par l'Agence de l'Eau), concernant le financement des travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-bourg selon le plan prévisionnel de financement suivant :

BESOINS					RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet Global	Montant du projet - Part Assainissement 55.94 %	Montant du projet - Part Eaux pluviales 43.06 %	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement travaux	260 894	148 615	112 379	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	160 682	Subvention	25%	40 221
Dépenses diagnostic amiante	2 585	1 472	1 113	HT	Conseil Départemental Haute-Loire	160 682	Subvention	15%	24 132
Dépenses contrôles réseaux	9 824	5 594	4 230	HT	Conseil Départemental Haute-Loire	121 656	Subvention	25%	30 414
Dépenses MO (3.5% travaux)	9 135	5 201	3 933	HT	Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
					Total des ressources externes				94 767
					Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				187 771
Total des besoins					Total des ressources				282 638

Il conviendra également de solliciter le Département de la Haute-Loire pour le transfert du dossier de subvention afférent.

M. JURY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la reprise par la Communauté de Communes des dossiers de subvention relatifs aux travaux de mise en séparatif des réseaux du centre-bourg de Saint-Romain-Lachalm (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Département de la Haute-Loire),
- approuve le plan de financement prévisionnel correspondant présenté ci-dessus,
- sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer ce projet,
- sollicite le Département de la Haute-Loire pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet sont inscrites au budget primitif 2025,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subvention correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031713-DE
Reçu le 20/03/2025

Affichage et publication effectués le